



Dossier de presse

Bilan de l'observatoire du fonds réparation des équipements électriques et électroniques (EEE)



Février 2025

SOMMAIRE

NOS PRINCIPAUX CONSTATS	2
NOS RECOMMANDATIONS.....	3
1. LABELLISATION DES REPARATEURS EN PROGRESSION MAIS DES DESERTS GEOGRAPHIQUES PERSISTENT.....	5
➤ Expansion de l'annuaire Qualirépar.....	5
➤ Disparités géographiques dans l'accès à la réparation.....	7
➤ Profil des réparateurs labellisés.....	9
2. REPARER PLUTOT QUE JETER : UNE TENDANCE QUI S'IMPOSE	11
➤ Croissance des réparations hors garantie.....	11
➤ Les marques les plus réparées grâce au Fonds réparation	14
➤ Bonus réparation : un outil à réajuster pour plus d'impact.....	16
3. STABILISATION DU PRIX MOYEN DE LA REPARATION POUR TOUS LES EQUIPEMENTS.....	19
INDEX DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	23
ANNEXES.....	24

NOS PRINCIPAUX CONSTATS

Pour ce troisième bilan, nous avons analysé 897 024 réparations d'EEE (télévision, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur ...), réparties sur 7 357 points de réparation (sites physiques, techniciens itinérants et sous-traitants à domicile), regroupés au sein de 1 250 entreprises à partir des données des éco-organismes sur la période du 15 décembre 2022 au 31 décembre 2024.

Labellisation des réparateurs en progression mais des déserts géographiques persistent

La croissance de la labellisation des réparateurs est indéniable : on compte 1 250 réparateurs labellisés à fin décembre 2024, soit une augmentation d'environ 40 % en un an. Cependant, des disparités géographiques persistent. Le Nord, la Haute-Garonne et les Hauts-de-Seine enregistrent les nombres les plus faibles de points de réparation par habitant : 0,54 point de réparation pour 10 000 habitants dans le Nord, 0,69 en Haute-Garonne et 0,70 dans les Hauts-de-Seine. Ces chiffres soulignent des inégalités d'accès aux services de réparation dans certains départements.

Réparer plutôt que jeter : une tendance qui s'impose

Le volume des réparations a connu une hausse notable, avec 533 673 réparations supplémentaires par rapport au bilan précédent, soit une progression de 294 %. Les téléphones portables, les lave-linge et les lave-vaisselle restent les équipements les plus souvent réparés. En particulier, les réparations des téléphones portables bénéficiant du bonus réparation ont augmenté de 369 %, tandis que celles des ordinateurs portables ont progressé de 603 % entre 2023 et 2024. Cette croissance résulte principalement des ajustements apportés au fonds réparation début 2024, tels que l'intégration des casses écran et l'abaissement du seuil de déclenchement, incitant ainsi davantage de consommateurs à opter pour la réparation.

Bonus réparation : un outil à réajuster pour plus d'impact

Le bonus réparation couvre, en moyenne, 23 % du coût total de la réparation, soit un bonus moyen de 34 € pour une facture moyenne de 146 €. Toutefois, son impact varie selon le type d'appareil. Pour les téléphones portables, les aspirateurs et les lave-linge, le bonus atteint ou dépasse les 20 %, ce qui correspond à l'objectif initial¹ du bonus réparation. En revanche, pour d'autres appareils comme les fours encastrables, les réfrigérateurs/congélateurs ou les presse-agrumes, le taux de réduction reste en dessous de 20 %, rendant leur réparation moins attrayante économiquement par rapport au coût d'achat

¹ « Le décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la REP, dans sa sous-section 3, paragraphe 1, fixe les conditions de mise en place du fonds relatif au financement de la réparation (Articles R.541-146 à R.541-152). L'Article 541-147 stipule que le taux de participation du fonds ne peut être inférieur à 20% des coûts estimés de la réparation des produits qui sont détenus par les consommateurs. Dans les estimations effectuées dans cette étude, la valeur de 20% a été retenue. » ADEME. 2021, *Fonds Réparation de la filière équipements électriques et électroniques*, p 17

d'un appareil neuf. Afin d'accroître l'attractivité de la réparation pour ces catégories, une augmentation ciblée du montant du bonus nous semble pertinente.

Stabilisation du prix moyen de la réparation pour tous les équipements

On constate une relative stabilisation des prix moyens des réparations entre 2023 et 2024, selon les catégories d'équipements. Cette stabilité peut s'expliquer par une meilleure représentativité des données, rendue possible par l'augmentation significative des demandes de réparation. Elle témoigne également de la fiabilité des données, élément clé pour mesurer l'impact et l'efficacité du fonds réparation. De plus, la maîtrise de l'inflation a contribué de limiter les hausses importantes des coûts, assurant ainsi une cohérence tarifaire avantageuse pour les consommateurs. Toutefois, cette stabilisation intervient après une année marquée par une forte augmentation des prix de la réparation.

NOS RECOMMANDATIONS

✓ **Ajuster les montants du bonus réparation**

Il semble pertinent de revoir certains montants alloués au bonus réparation afin de maintenir un équilibre attractif entre la décision de réparer un produit et celle d'en acheter un neuf. Cet ajustement garantirait une incitation économique concrète en faveur de la réparation.

✓ **Renforcer les campagnes de sensibilisation au bonus réparation**

Pour maximiser l'impact du bonus, il est essentiel de diversifier les campagnes de sensibilisation et inclure des supports à large portée, tels que la télévision, pour toucher un public plus important.

✓ **Simplifier davantage les démarches administratives**

Pour réduire les freins à la participation et à la labellisation des réparateurs, il est essentiel de simplifier l'accès au label QualiRépar pour les artisans et réparateurs, et d'optimiser le processus de remboursement.

✓ **Optimiser l'utilisation des ressources financières du fonds réparation**

Bien que l'objectif de labellisation des réparateurs pour 2024 ait été atteint, le déploiement financier prévu pour le fonds réparation est loin d'avoir été entièrement mobilisé. En effet, seulement 19 % des ressources budgétées pour 2024 ont été utilisées. Cette sous-utilisation peut s'expliquer par un retard dans la mise en œuvre des actions planifiées ou par une évaluation excessive des besoins financiers. À partir de 2025, un sous-fonds dédié aux formations sera mis en place dans le cadre du fonds réparation. Géré par les éco-organismes, ce fonds cofinancera la formation aux métiers de la réparation, avec une enveloppe annuelle plafonnée à 5 millions d'euros pour une durée de trois ans. Il est essentiel d'accélérer les initiatives de formation pour répondre à l'importante demande dans ce secteur.

BILAN DE L'OBSERVATOIRE DU FONDS REPARATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (EEE)

Dans un monde où la consommation d'équipements électriques et électroniques (EEE)² ne cesse de croître, les enjeux environnementaux liés à leur cycle de vie prennent une importance cruciale. La France, en tête des initiatives pour une économie plus durable, a adopté des mesures novatrices pour réduire l'impact écologique de ces produits, notamment à travers la loi n°2020-105 du 10 février 2020, connue sous le nom de loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Parmi les outils mis en place, le fonds réparation se distingue comme une réponse concrète aux problèmes posés par les déchets électroniques. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), qui impose aux fabricants et importateurs d'EEE de prendre en charge la gestion de la fin de vie de leurs produits. Financé par les éco-participations³, le fonds vise à encourager activement la réparation des appareils hors garantie (HG)⁴ en mobilisant un réseau de réparateurs professionnels labellisés par le dispositif QualiRépar. Ce label, fruit d'une collaboration entre les éco-organismes⁵ **ecosystem et Ecologic**, (*Annexe 1 : Le label QualiRépar*) vise à intégrer les réparateurs au sein d'un réseau de professionnels reconnus.

Concrètement, les consommateurs bénéficient d'un bonus financier lors de la réparation de leurs produits éligibles, ce qui rend cette option économiquement attractive. Cela couvre une partie des coûts de la réparation en fonction d'un certain nombre de critères d'inéligibilité du fonds réparation (*Annexe 2 : Les critères d'inéligibilité du fonds réparation*). Ce bonus est directement déduit de la facture du consommateur, puis remboursé au réparateur par les éco-organismes dans un délai de quinze jours après réception de la facture et des preuves de la réparation effective. Ce mécanisme simplifié favorise non seulement l'adoption de la réparation comme alternative viable à l'achat de nouveaux produits, mais contribue également à modifier les comportements vers une consommation plus responsable.

² Un équipement électrique et électronique (EEE) est un équipement fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou un équipement de production, de transfert ou de mesure de ces courants et champs, conçu pour être utilisé à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu. Ce terme regroupe donc un grand nombre d'appareils : machine à laver, téléphone portable, télévision, perceuse, distributeur automatique, thermomètre électronique, lampe, outil d'analyse, etc

³ L'éco-participation, que l'on appelle également éco-contribution, est la contribution de l'acheteur d'un équipement neuf au financement de l'allongement de sa durée de vie et de son élimination. Cette éco-participation est intégralement versée par les producteurs aux éco-organismes.

⁴ Hors garantie : non couvert par les garanties légales ou commerciales, y compris les extensions de garantie.

⁵ Un éco-organisme est une entreprise à but non lucratif d'intérêt général, agréée par les pouvoirs publics pour gérer les appareils ménagers et professionnels complexes usagés et prolonger leur durée de vie sous forme d'appareils réparés ou réutilisés ou sous forme de nouvelles matières premières recyclées et dépolluées.

1. LABELLISATION DES REPARATEURS EN PROGRESSION MAIS DES DESERTS GEOGRAPHIQUES PERSISTENT

L'observatoire du fonds réparation a suivi de près l'état de la labellisation des réparateurs depuis l'ouverture du fonds jusqu'au 31 décembre 2024 en collectant des données sur les réparateurs labellisés, leurs spécialités ainsi que leurs emplacements géographiques. L'objectif est de s'assurer que les consommateurs puissent facilement accéder à des réparateurs labellisés. Cette accessibilité est un facteur clé pour les inciter à opter pour la réparation plutôt qu'en acheter un nouveau.

➤ Expansion de l'annuaire Qualirépar

Le nombre d'entreprises labellisées est passé de 763 en décembre 2023 à 1 250 fin décembre 2024 soit environ 40% de plus en 1 an (hors vélos à assistance électrique (VAE))⁶. Selon les données fournies par les éco-organismes, 7 643 entreprises sont dans le processus de labellisation dont 3 620 ont soumis leur dossier de recevabilité. Les 1 250 entreprises labellisées déploient leurs compétences sur un réseau de 7 357 points de réparation :

- 3 286 sites physiques où les consommateurs peuvent amener leurs appareils pour des réparations.
- 3 955 techniciens itinérants, professionnels de la réparation, qui se déplacent chez les consommateurs pour effectuer des réparations sur place.
- 116 sous-traitants à domicile qui offrent des services de réparation directement au domicile des consommateurs.

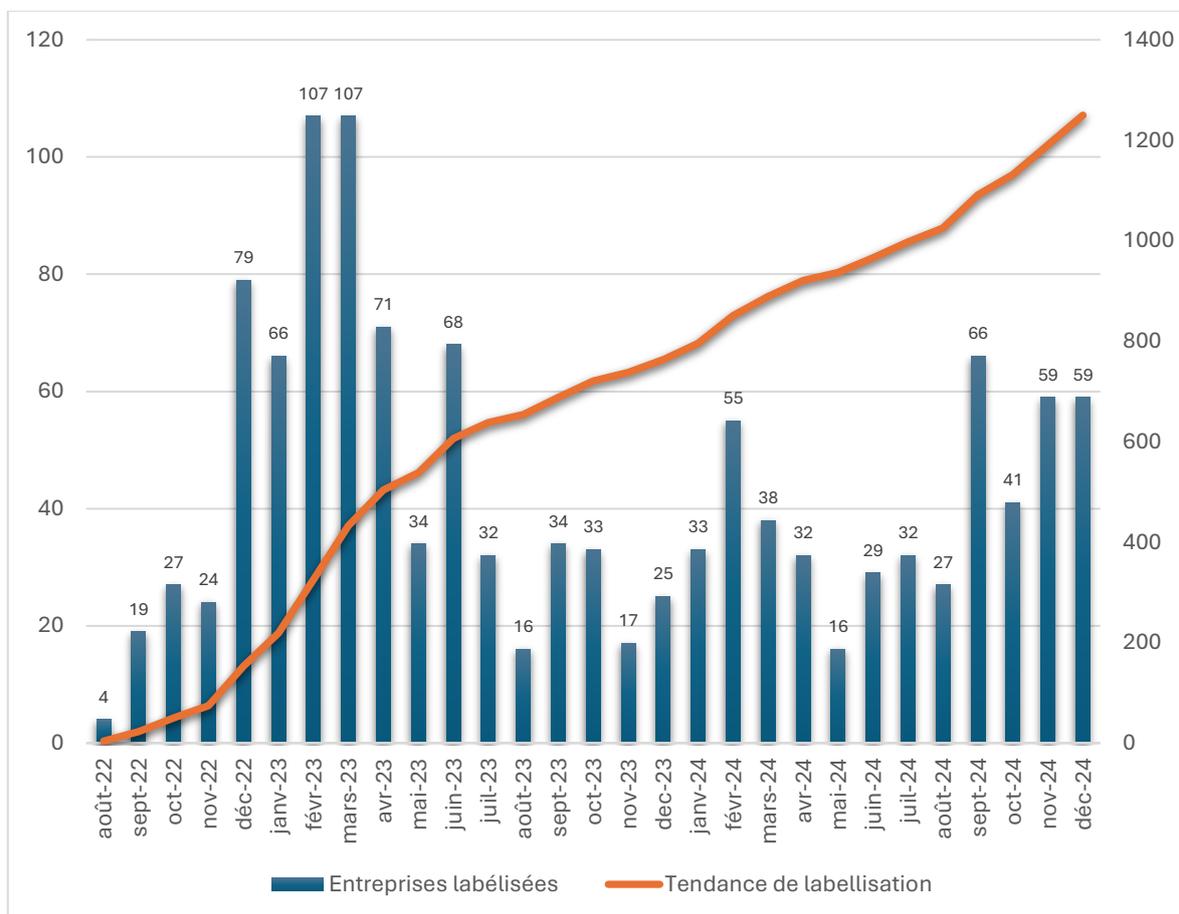
Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'entreprises labellisées entre 2022 et 2024. On observe des fluctuations importantes, avec des périodes de croissance rapide suivies de baisses significatives. Une fois la labellisation des grands réparateurs multisites (SAV Leclerc-Est, Boulanger, Fnac-Darty, Wefix...), le processus de labellisation s'est étendu aux artisans de moins de 10 salariés. La labellisation des petites entreprises, faute de moyens, prends plus de temps que celle des grands réseaux de réparateurs. Cela explique la stagnation observée au mois de juin 2023.

A partir de février 2024, l'assouplissement du processus de labellisation a eu un léger impact sur le nombre de réparateurs labellisés, comme en témoigne le graphique ci-dessous. Certains professionnels

⁶ Les données relatives aux VAE (vélos à assistance électrique) seront intégrées au prochain bilan

ont particulièrement apprécié la simplification du processus, la réduction des coûts de labellisation et le maintien du dispositif d'accompagnement à la labellisation (dossier de recevabilité, préparation de l'audit, traitement des NC et des plateformes de remboursement). Cependant, pour d'autres réparateurs, les contraintes administratives restent un réel frein ce qui les dissuade de se faire labelliser.

Graphique 1 : Evolution du nombre d'entreprises labellisées



Sources : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

Malgré ces limites, la dynamique globale reste positive, avec une augmentation régulière du nombre d'entreprises labellisées. Ce constat reflète une adoption progressive de la démarche, même si le rythme de progression reste inégal. Pour maximiser l'impact des futures actions, il sera crucial de compléter les efforts de sensibilisation par des campagnes plus diversifiées, et par des initiatives concrètes de simplification des démarches administratives. De telles mesures pourront mieux répondre aux besoins des artisans et réparateurs, tout en favorisant une transition accélérée vers un modèle de réparation accessible et durable.

➤ Disparités géographiques dans l'accès à la réparation

Pour quantifier la disponibilité relative des points de réparation par rapport à la population dans chaque département, nous avons calculé un ratio en prenant comme unité de mesure 10 000 habitants, soit :

$$\frac{\text{Nombre de points de réparation}}{\text{Nombre d'habitants}} \times 10\,000$$

Le Nord, Haute-Garonne et Hauts-de-Seine présentent le nombre le plus bas de points de réparation par habitant : 0,54 point de réparation par 10 000 habitants dans le Nord, 0,69 en Haute-Garonne et 0,70 en Hauts-de-Seine. Ces chiffres indiquent une disponibilité relativement faible de services de réparation par rapport à la densité de population dans ces départements. En revanche, les départements de Lozère et de la Creuse présentent des ratios plus élevés, avec respectivement 3,43 points de réparation par 10 000 habitants. Les observations en Île-de-France confirment une densité considérable de population, mais le faible nombre de réparateurs, illustré par le ratio calculé précédemment, soulève des préoccupations quant à la disponibilité de réparateurs labellisés malgré la demande potentielle élevée.

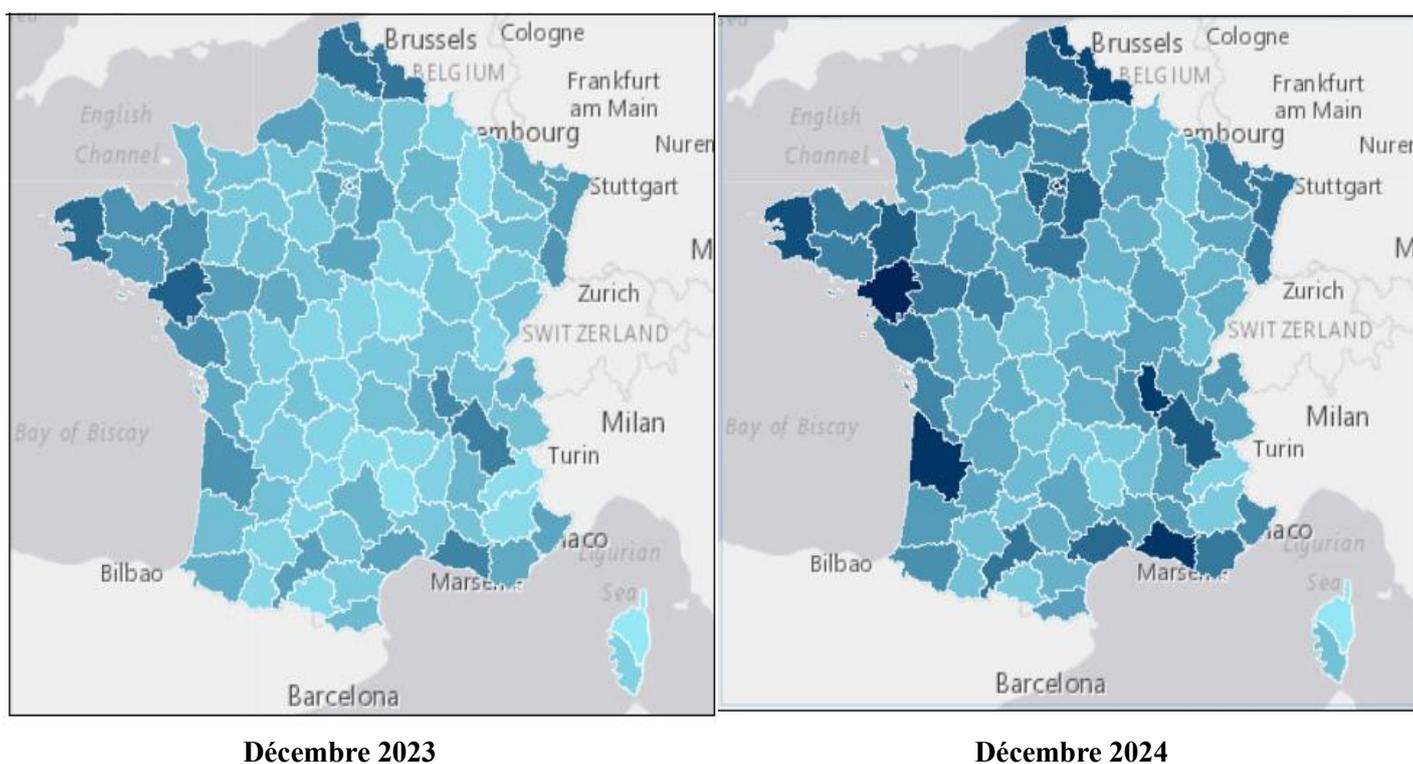
Tableau 1 : Répartition des points de réparation par habitant

Départements	Densité (INSEE)	Population (INSEE)	Points de réparation	Ratio (par 10 000 habitants)
23 Creuse	21	113 922	39	3,43
48 Lozère	15	76 647	26	3,43
90 Territoire de Belfort	233	137 235	39	2,85
46 Lot	33	175 800	47	2,67
15 Cantal	25	143 567	35	2,41
12 Aveyron	32	279 470	62	2,23
70 Haute-Saône	44	232 523	51	2,21
9 Ariège	31	155 813	34	2,20
32 Gers	31	193 695	43	2,20
52 Haute-Marne	28	168 200	36	2,14
5 Hautes-Alpes	25	141 661	29	2,07
75 Paris	20 720	2 087 577	195	0,93
78 Yvelines	631	1 473 664	115	0,78
69 Rhône	572	1 926 989	148	0,77
77 Seine-et-Marne	239	1 464 783	113	0,77
13 Bouches-du-Rhône	400	2 078 397	153	0,74
91 Essonne	719	1 331 827	99	0,74
95 Val-d'Oise	994	1 275 704	93	0,73
92 Hauts-de-Seine	9 200	1 651 407	115	0,7
31 Haute-Garonne	219	1 487 804	102	0,69
59 Nord	454	2 614 334	141	0,54

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

Cette situation met en évidence l'importance de développer l'adhésion des réparateurs au Label QualiRépar pour répondre à la demande croissante. Comme le mentionnait notre second bilan publié en janvier 2024⁷, des inégalités d'accès aux services de réparation persistent dans plusieurs départements. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), en 2021⁸, environ 30 000 établissements de réparation étaient recensés sur l'ensemble du territoire, dont seulement 25 % étaient labellisés QualiRépar. Bien que le nombre de réparateurs ait augmenté, il reste insuffisant pour répondre à la demande croissante des consommateurs. En moyenne, chaque département dispose de 72 points de réparation, ce qui met en évidence la nécessité de mettre en place des mesures incitatives, telles que des campagnes de sensibilisation, pour encourager leur adhésion au programme et garantir ainsi un meilleur accès à la réparation pour tous.

Figure 1 : Nombre de points de réparation en France métropolitaine



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

⁷ <https://www.clcv.org/storage/app/media/bilan-de-lobservatoire-du-fonds-reparation.pdf>

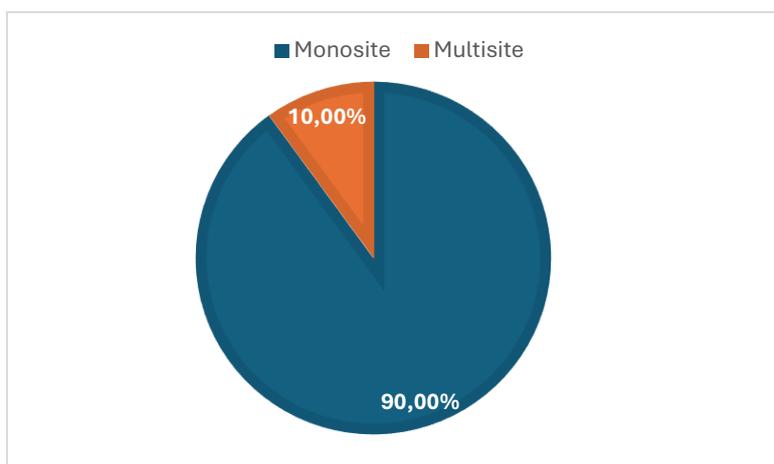
⁸ ADEME. 2021. « Fonds Réparation de la filière équipements électriques et électroniques »

➤ Profil des réparateurs labellisés

Prédominance des petites structures

La prédominance des petites structures dans le cadre du fonds réparation reflète une volonté de promouvoir une diversité d'acteurs dans la filière de la réparation, ce qui est essentiel pour une couverture territoriale optimale. Bien que des grands acteurs comme Boulanger, Leclerc-Est et Darty jouent un rôle clé en termes de visibilité et de capacité d'intervention, les petites entreprises et les travailleurs indépendants restent essentiels pour maintenir une proximité avec les consommateurs. Parmi les 1 250 entreprises labellisées au 31 décembre 2024, seulement 10 % possèdent plusieurs sites, tandis que 90 % sont des entreprises monosites, souvent composées d'une à deux personnes, illustrant ainsi la domination des petites structures dans ce secteur. Les entreprises monosites sont majoritairement situées dans des zones urbaines denses, où la demande de réparation est plus importante. En revanche, les entreprises multisites, disposant de plusieurs points de réparation, tendent à être présentes dans des zones plus vastes, y compris les zones rurales. Cette diversité d'acteurs garantit une représentation équilibrée de la filière de la réparation.

Graphique 2 : Répartition des entreprises labellisées par taille



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

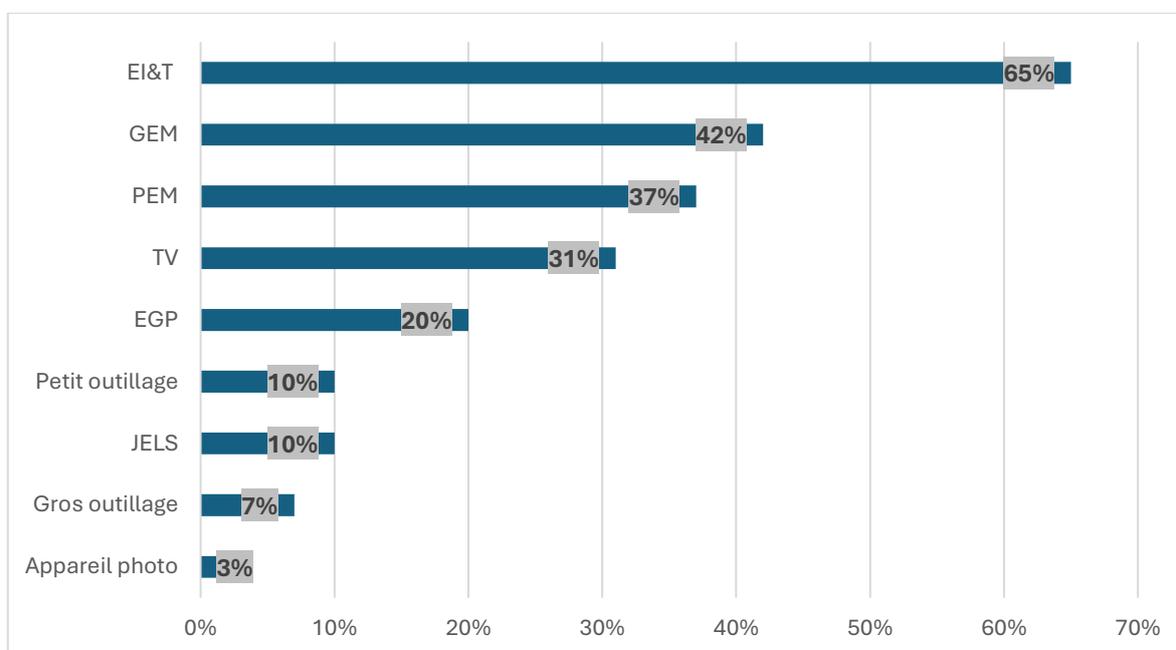
Toutefois, les remboursements sont répartis équitablement entre les monosites et les multisites, chacun représentant 50 % du total. Parmi les 7 357 points de réparation labellisés, Leclerc-Est se distingue comme l'acteur principal avec 433 points de réparation répartis sur l'ensemble du territoire français. Il est suivi de près par Boulanger, qui compte 427 points, et Darty Grand Est, avec 414 points. Ensemble, ils représentent 17 % du total des points de réparation labellisés.

Concentration des spécialisations : prépondérance des fiches EI&T et GEM

Les réparateurs expriment généralement le souhait de se faire labéliser pour les fiches métiers (les spécialisations) qui correspondent le mieux à leurs compétences. Chaque réparateur a la possibilité d'obtenir la labellisation pour un maximum de 11 fiches métiers différentes (*Annexe 3 : Classification des fiches métiers*). Actuellement, sur les 1 250 entreprises labellisées, 65 % d'entre elles ont été labellisées pour la catégorie EI&T (équipements informatiques et des télécommunications). De même que l'année précédente, cette fiche métier est la plus demandée après celle du GEM⁹ (gros électroménager) avec 42% des fiches métier demandées. Le grand nombre de réparateurs dans ces catégories témoigne à la fois de la forte demande pour ces produits et de la disponibilité des réparateurs labellisés pour les consommateurs. Toutefois, en comparaison avec les autres fiches métier, ces chiffres soulignent l'importance de concentrer les efforts sur la labellisation des autres catégories. Cela permettrait de diversifier davantage l'offre de réparation et de mieux répondre aux attentes variées des consommateurs.

À partir de 2025, un « sous-fonds » dédié aux formations sera mis en place dans le cadre du fonds réparation. Géré par les éco-organismes, ce fonds cofinancera les formations aux métiers de la réparation, avec une enveloppe annuelle plafonnée à 5 millions d'euros sur une période de trois ans. Il est essentiel d'accélérer les initiatives de formation pour répondre à l'importante demande dans ce secteur.

Graphique3 : Répartition des fiches métiers demandées



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

⁹ GEM Froid et hors Froid

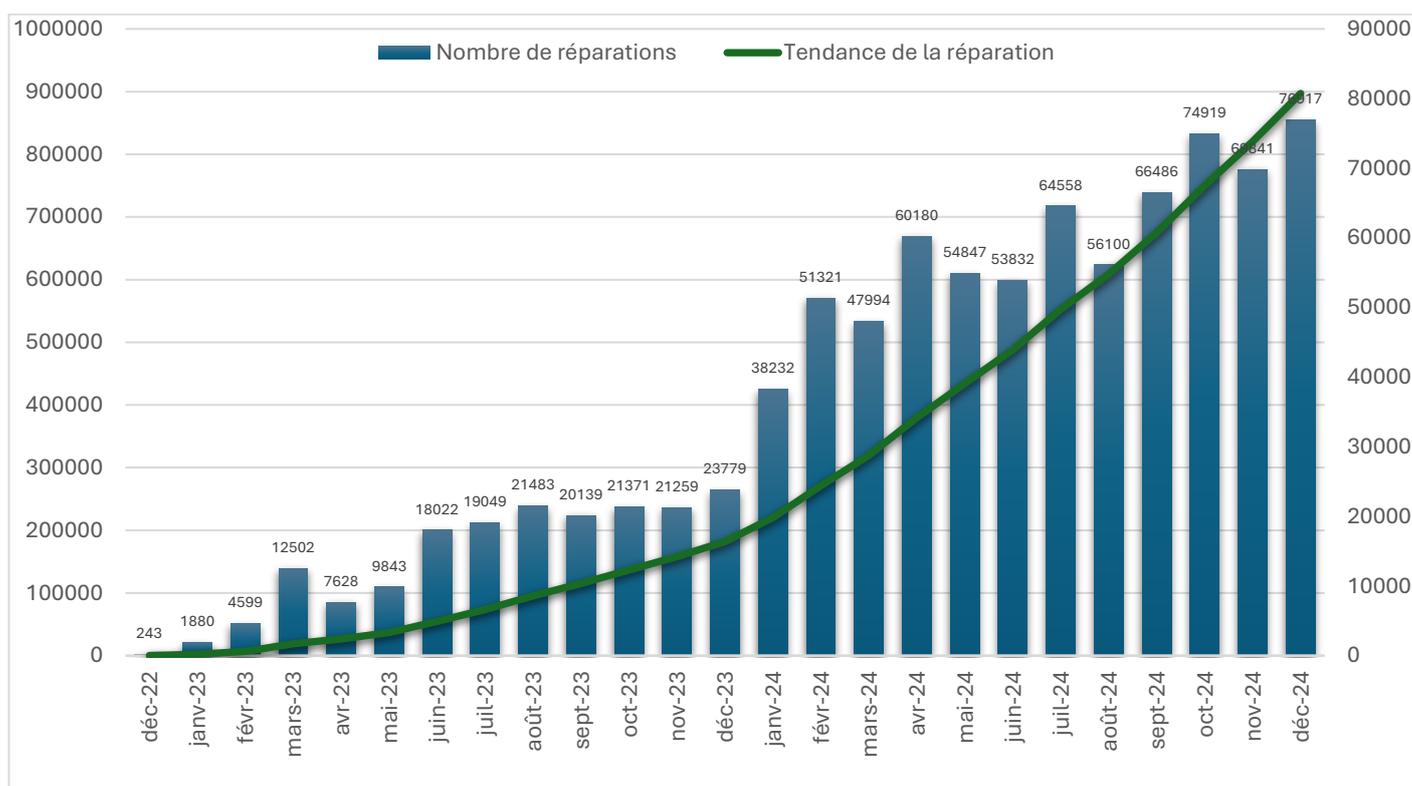
2. REPARER PLUTOT QUE JETER : UNE TENDANCE QUI S'IMPOSE

Après avoir analysé en détail l'état actuel de la labellisation, nous aborderons dans ce second point, les dynamiques en cours qui façonnent l'écosystème de la réparation hors garantie. Cette analyse couvrira l'évolution des tendances de réparation, l'identification des catégories de produits les plus fréquemment réparées et l'examen des marques dominantes sur le marché.

➤ Croissance des réparations hors garantie

On dénombre 897 024 réparations d'équipements électriques et électroniques bénéficiant du bonus entre décembre 2022 et décembre 2024 (hors VAE). Cela représente 533 673 réparations supplémentaires par rapport au précédent bilan dressé (2023), soit une augmentation de 294 %.

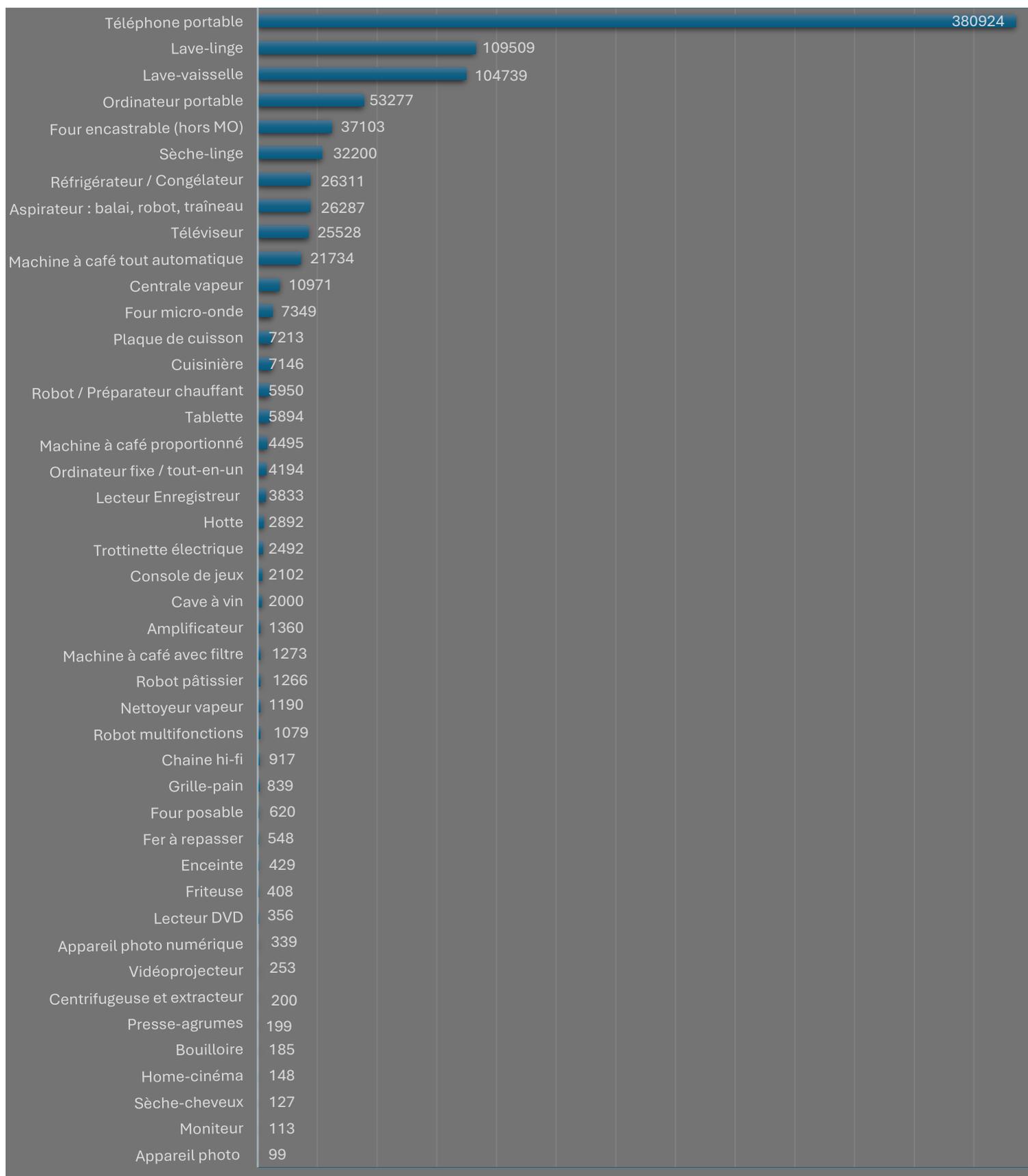
Graphique 4 : Progression du nombre de réparations depuis le lancement du bonus réparation



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

Les équipements qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes de remboursement validées par QualiRépar sont : le téléphone portable, le lave-linge et le lave-vaisselle. Le nombre de téléphones portables pris en charge par le bonus a augmenté de 369 % entre décembre 2023 et décembre 2024. Cette forte progression peut être en grande partie attribuée à la prise en charge des réparations liées aux écrans cassés.

Graphique 5 : Le classement des équipements les plus réparés



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

En revanche, des équipements tels que les perceuses/visseuses, les défroisseurs à main et les tuners/démodulateurs sont moins réparés. Les contraintes, telles que le coût (réparation plus chère que l'achat d'un appareil neuf) et le temps requis pour se rendre chez un réparateur peuvent être des facteurs influant sur les décisions de réparation. Pour de nombreux petits équipements, ces contraintes l'emportent sur les avantages de la réparation, ce qui peut expliquer la faible demande de réparation dans ces catégories.

La liste des produits éligibles au bonus réparation s'est considérablement élargie au fil des mois. Elle est passée de 51 en décembre 2023 à 75 équipements au 1^{er} janvier 2024. Cette diversification témoigne d'une volonté d'élargir l'accès au bonus, mais elle met également en lumière des défis importants. Avec l'augmentation du nombre de catégories d'équipements éligibles, il devient crucial de disposer d'un réseau de réparateurs labellisés possédant les compétences adaptées à chaque type de produit. Sans un renforcement des capacités techniques et une diversification des spécialités des réparateurs, le bonus réparation pourrait ne pas répondre pleinement à ses objectifs.

Pour évaluer la proportion des réparations bénéficiant du bonus par rapport au nombre total de réparations hors garantie, nous avons mené une enquête en nous appuyant sur les données de l'ADEME¹⁰, dont les résultats détaillés figurent en annexe (*Annexe 4 : Estimation de la part des réparations bénéficiant du bonus parmi les réparations HG*). Cette analyse révèle une variabilité significative des taux de réparations bénéficiant du bonus, traduisant une forte hétérogénéité selon les catégories de produits. Par exemple, selon l'étude préparatoire à la mise en place du fonds réparation, seuls 16 % des téléphones portables hors garantie, 14 % des lave-linge et 18 % des lave-vaisselle bénéficient du bonus. Cette faible adoption pourrait freiner l'efficacité globale du dispositif. Sans une stratégie de communication plus ciblée et une mobilisation renforcée, ces taux risquent de rester limités, réduisant ainsi l'impact du bonus sur les comportements de réparation.

Toutefois, il convient de noter que, dans le cadre de cette étude, certaines données ont dû être estimées en raison de l'absence de chiffres consolidés au niveau de la filière. Cette approche méthodologique pourrait avoir conduit à une surestimation de l'impact réel du bonus, remettant en question les objectifs initiaux fixés pour le fonds réparation.

Bien que l'objectif de labellisation des réparateurs pour 2024 ait été atteint, le déploiement financier prévu pour le fonds réparation est loin d'avoir été entièrement mobilisé. En effet, seulement 19 % des ressources budgétées pour 2024 ont été utilisées (*Annexe 4 : Estimation de la part des réparations bénéficiant du bonus parmi les réparations HG*). Cette sous-utilisation peut s'expliquer par un retard dans la mise en œuvre des actions planifiées ou par une évaluation excessive des besoins financiers.

¹⁰ L'étude « *Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques* », publiée en 2021

➤ Les marques les plus réparées grâce au fonds réparation

En se penchant sur les appareils les plus couramment réparés, nous avons examiné les données d'**ecosystem** (du 15 décembre 2022 au 31 décembre 2024) pour identifier les produits qui suscitent le plus grand intérêt en matière de réparation. Cette analyse comparative des pannes les plus fréquentes, nous offre l'opportunité d'explorer les problèmes techniques qui entravent le bon fonctionnement des équipements électriques et électroniques.

Le tableau ci-dessous fait apparaître une tendance intéressante concernant les lave-linge. Les pannes mécaniques représentent la majorité des problèmes pour cette catégorie (45,75 % en 2023 et 59,75 % en 2024), tels que des dysfonctionnements des boutons de commande ou des défauts au niveau de la résistance de l'appareil. Ce qui met en évidence l'importance des éléments mécaniques dans la fiabilité des lave-linge. Les problèmes électroniques, bien que moins fréquents, montrent une légère diminution en 2024 (12,19 % contre 16,38 % en 2023).

Tableau 2 : Les principales pannes les plus réparées par catégories de produits (ecosystem)

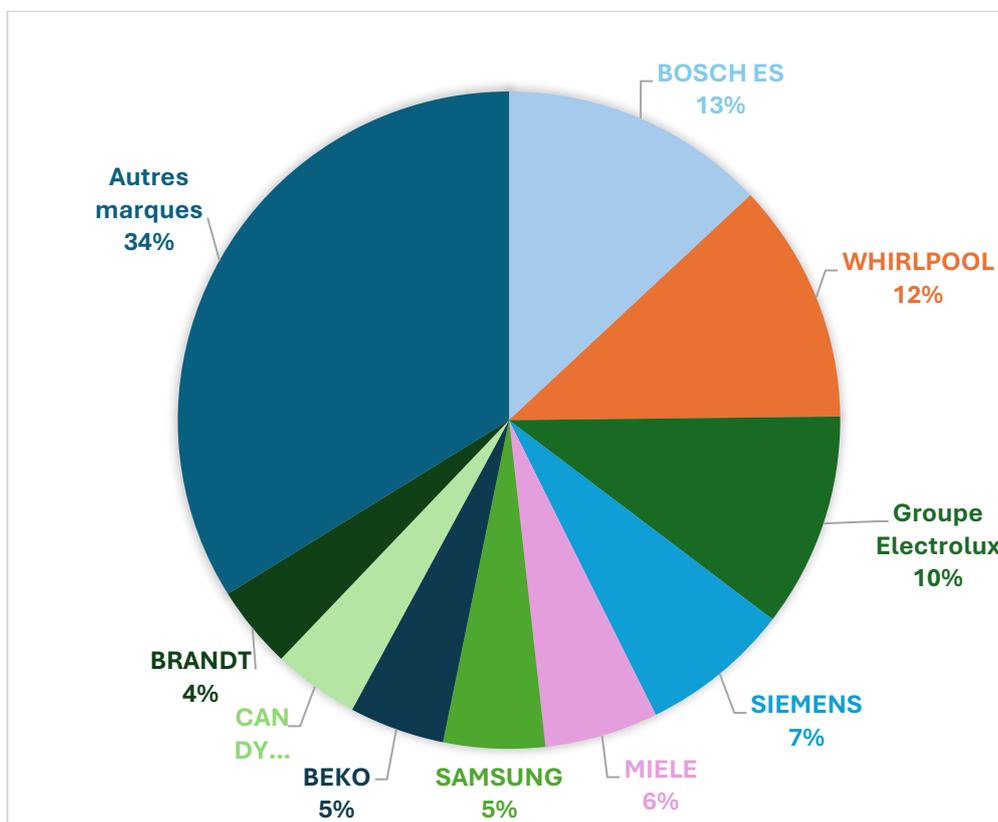
Equipement / Type de panne en %	Lave-linge		Téléphone portable		Lave-vaisselle	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Connectivité	0,26%	0,53%	14,88%	6,31%	0,28%	0,47%
Electrique	14,83%	15,13%	0,16%	0,80%	20,35%	19,63%
Electronique	16,38%	12,19%	83,86%	52,97%	18,09%	14,18%
Fuite	5,56%	7,39%	-	-	5,65%	7,13%
Logicielle	4,17%	4,17%	0,50%	0,05%	0,77%	0,46%
Mécanique	45,75%	59,75%	0,31%	1,45%	40,63%	52,87%
Sans pièces / Contrôle	9,62%	4,55%	0,26%	0,02%	7,96%	5,27%
Batterie inamovible	-	-	-	6,48%	-	-
Disque dur HS	-	-	-	0,01%	-	-
Écran	-	-	-	31,92%	-	-

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem)

Cette tendance est relativement similaire pour les lave-vaisselle. Les pannes mécaniques dominent également dans cette catégorie, avec une hausse de 32,75 % en 2023 à 40,57 % en 2024. 19,63% des pannes sont dues à des défauts électriques (circuits de commande défectueux ou des dysfonctionnements des moteurs par exemple).

Pour le téléphone portable, les pannes électroniques sont de loin les plus fréquentes (83,86 % en 2023 et 52,97 % en 2024). L'apparition de pannes liées à l'écran en 2024 (31,92 %) indique une vulnérabilité croissante de cette partie des téléphones. Les problèmes liés à la connectivité, tels que des soucis de signal Wi-Fi ou de connectivité Bluetooth, représentent les 6,31 % restants des pannes.

Graphique 6 : Les marques de GEM (froid et hors froid) les plus fréquemment réparées en 2024



Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologic)

Pour le gros électroménagers (GEM) froid et hors froid éligibles au fonds réparation, nous avons examiné les marques qui ont fait l'objet du plus grand nombre de réparations en 2024. Il est important de noter que le graphique 6 ne suggère en aucun cas que ces marques sont de moindre qualité que d'autres mais peut s'expliquer par leur forte présence sur le marché. Il reflète simplement les données observées dans le cadre du fonds réparation.

L'effet du bonus réparation varie considérablement d'une marque à l'autre. Parmi les 156 marques recensées par ecosystem, seules 63 ont enregistré plus de 100 réparations, ce qui montre une concentration des réparations sur un nombre restreint d'acteurs. Bien que toutes ces marques participent au dispositif, leur impact reste inégal en volume. Certaines, comme Bosch ES, Whirlpool, Groupe Electrolux et Siemens, se distinguent par un nombre de réparations plus important.

➤ **Bonus réparation : un outil à réajuster pour plus d'impact**

Le bonus réparation permet actuellement de couvrir, en moyenne pondérée, 23 % du coût total de la réparation soit un bonus moyen de 34 € sur une facture moyenne de 147 €.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque équipement, une comparaison de la viabilité économique de la réparation par rapport à l'achat d'un nouvel appareil, afin d'aider les consommateurs à faire les choix les plus éclairés concernant la réparation de leurs produits

L'indice réparation permet d'évaluer l'incitation à la réparation. Il aide à déterminer dans quelle mesure le bonus réduit le coût de la réparation pour le consommateur.

$$\text{Indice réparation} = \frac{\text{Montant du bonus}}{\text{Montant moyen TTC de réparations}}$$

Plus l'indice est élevé, plus l'incitation à la réparation est importante et plus les réparations sont économiquement avantageuses pour les consommateurs. Il permet également de suivre l'évolution dans le temps de l'efficacité du programme de réparation, en particulier si les montants des bonus et les coûts de réparations changent.

L'indice achat est principalement utilisé pour déterminer si le coût de la réparation est inférieur au prix du produit neuf.

$$\text{Indice achat} = \frac{\text{Montant moyen de la réparation} - \text{Montant du bonus}}{\text{Prix d'achat moyen d'un produit neuf}}$$

Plus l'indice est bas, plus la réparation est économiquement avantageuse. Il peut également être utilisé par les consommateurs pour décider s'il est plus rentable de réparer un produit ou d'en acheter un nouveau. L'objectif est d'encourager la réparation en montrant que le coût de réparation est plus avantageux que celui de l'achat d'un produit neuf.

L'analyse des données révèle que l'impact du bonus sur le coût total de la réparation varie considérablement en fonction du type d'appareil. En particulier, pour les téléphones portables, les aspirateurs et les téléviseurs, où le bonus réduit considérablement le coût de la réparation. Pour ces d'appareils, le bonus réparation atteint ou dépasse les 20 %, ce qui est conforme à l'objectif initial du fonds réparation. Pour d'autres catégories d'équipements, les taux de réduction varient considérablement et se situent en dessous du seuil de 20 %.

Tableau 3 : Impact du bonus réparation pour les consommateurs

Equipements	2023						2024						Evolution du nombre de réparation entre 2023 et 2024
	Nbr de réparations	Montant du bonus	Facture moyenne TTC	Indice réparation	Prix neuf ¹¹	Indice Achat	Nbr de réparations	Montant du bonus	Facture moyenne TTC	Indice réparation	Prix neuf ¹²	Indice Achat	
Téléphone portable	66 980	25 €	87,99 €	28%	306 €	21%	313 868	25 €	121,22 €	21%	306 €	31%	369 %
Lave-linge	26 665	25 €	155,95 €	16%	556 €	24%	82 815	50 €	158,58 €	32%	556 €	20%	211 %
Lave-vaisselle	25 358	25 €	164,34 €	15%	561 €	25%	79 335	50 €	169,34 €	30%	561 €	21%	213 %
Ordinateur portable	6 636	45 €	233,00 €	19%	479 €	39%	46 625	50 €	229,23 €	22%	479 €	37%	603 %
Four encastrable	9 056	20 €	172,20 €	12%	699 €	22%	28 027	25 €	176,02 €	14%	699 €	22%	209 %
Sèche-linge	7 642	25 €	146,24 €	17%	596 €	20%	24 549	50 €	155,03 €	32%	596 €	18%	221 %
Téléviseur	5 520	30 €	194,44 €	15%	649 €	25%	19 983	60 €	184,83 €	32%	649 €	19%	262 %
Aspirateur	6 990	15 €	120,39 €	12%	219 €	48%	19 292	40 €	118,87 €	34%	219 €	36%	176 %
Réfrigérateur/Congélateur	7 570	25 €	199,67 €	13%	713 €	24%	18 733	25 €	181,32 €	14%	713 €	22%	147 %
Machine à café tout automatique	5 751	25 €	142,01 €	18%	602 €	19%	15 978	25 €	145,79 €	17%	602 €	20%	178 %
Centrale vapeur	3 308	20 €	101,97 €	20%	187 €	44%	7 659	20 €	105,51 €	19%	187 €	46%	132 %
Fer à repasser	142	10 €	67,73 €	15%	50 €	115%	406	15 €	68,19	22%	50 €	106%	186 %
Presse-agrumes	36	10 €	112,83 €	9%	73 €	141%	163	15 €	132,84	11%	73 €	161%	353 %
Centrifugeuse et extracteur	43	10 €	94,84 €	11%	73 €	116%	157	15 €	88,60	17%	73 €	101%	265 %
Bouilloire	36	10 €	60,08 €	17%	75 €	67%	149	15 €	52,17	29%	75 €	50%	314 %
Tondeuse à gazon électrique	3	15 €	70,26 €	21%	1 084 €	5%	91	15 €	70,64 €	21%	1 084 €	5%	2933 %
Perceuse / visseuse	12	15 €	55,81 €	27%	150 €	27%	21	20 €	93,62 €	21%	150 €	49%	75 %
Tuner / démodulateur	8	15 €	63,08 €	24%	399 €	12%	19	20 €	70,80 €	28%	399 €	13%	138 %
Table de mixage	7	15 €	90,61 €	17%	89 €	85%	18	20 €	133,29 €	15%	89 €	127%	157 %

Source : CLCV (à partir des données d'écosystem et Ecologie)

^{11,11} Une médiane des prix des articles issue des données web parmi les principales enseignes en 2023

 Supérieur à 20% pour l'indice réparation et inférieur à 33% pour l'indice achat
 Inférieur à 20% pour l'indice réparation et supérieur à 33% pour l'indice achat

Les mesures instaurées, depuis le début de l'année 2024, ont contribué à la dynamique actuelle du volume de réparation. Depuis que les casses écran sont intégrées aux réparations éligibles au bonus réparation, le nombre de téléphones portables pris en charge a quasiment quadruplé. Cela prouve que pour maximiser l'impact du bonus réparation et en faire une véritable incitation à la réparation, il est important d'assouplir les conditions d'accès.

Tous les équipements ayant bénéficié du doublement du montant du bonus, ont vu leurs réparations augmenter : + 262 % pour les téléviseurs, + 211 % pour les lave-linge, + 213 % pour les lave-vaisselle, + 221% pour les sèche-linge et + 176 % pour les aspirateurs. Pour tous ces équipements le bonus réduit considérablement le coût de la réparation pour le consommateur.

Quant aux équipements bénéficiant de la hausse de 5 €, c'est l'ordinateur portable qui a connu en termes de volume de réparation l'augmentation la plus significative, + 603 %. Il est évident que la baisse du seuil de déclenchement du bonus a joué un rôle majeur dans cette augmentation. Nous déplorons la mise en place de ce critère d'éligibilité au bonus car moins les conditions d'accès seront restrictives, plus il gagnera en notoriété. L'augmentation du bonus pour le reste du matériel électroménager a permis de mettre en lumière certains équipements qui étaient peu réparés jusque-là tels que les bouilloires ou les fers à repasser.

Cependant, ces aides supplémentaires n'ont pas suffi pour certains équipements à réduire le coût de réparation des appareils tels que les centrifugeuses ou presse-agrumes, qui ne sont pas considérés comme suffisamment intéressants à réparer en raison de leur faible coût neuf. Pour ces équipements, l'indice réparation se situe en dessous du seuil de 20 %. Cela peut s'expliquer par un montant de bonus insuffisant pour réduire le coût de la réparation.

Dans l'ensemble, nous constatons une amélioration positive du bonus, mais des efforts supplémentaires sont requis pour véritablement encourager la réparation. Les mesures actuelles sont des leviers importants, mais restent insuffisantes. Selon nous, il serait pertinent d'augmenter certains montants du bonus pour rendre la réparation plus économiquement attractive et éviter de franchir le seuil psychologique des 33 %¹³, qui représente un taux symbolique incitant à réparer. En effet, lorsque le ratio « coût de la réparation / prix du produit neuf » excède ce seuil, la plupart des consommateurs sont découragés de réparer leur équipement.

Au-delà du levier financier, d'autres facteurs influencent la décision de réparation, notamment le délai d'intervention, la criticité du produit à réparer, l'obsolescence fonctionnelle, ou encore la disponibilité des pièces détachées. Tous ces éléments jouent un rôle déterminant dans le comportement des consommateurs face à la réparation.

¹³ Un taux symbolique identifié par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour encourager la réparation.

3. STABILISATION DU PRIX MOYEN DE LA REPARATION POUR TOUS LES EQUIPEMENTS

Depuis la mise en place du bonus réparation, une surveillance constante des tarifs de réparation a été instaurée afin de garantir l'efficacité à long terme du fonds réparation. Cette analyse est essentielle pour comprendre les évolutions des prix moyens et leur impact pour les consommateurs.

Tableau 4 : Evolution du prix moyen des réparations

Equipements	Décembre 2023		Décembre 2024		Taux de variations 2023 ¹⁴	Taux de variations 2024
	Nombre de réparations	Facture moyenne TTC	Nombre de réparations	Facture moyenne TTC		
Lave-linge	26 665	155,95 €	82 815	158,58 €	+12,59%	+ 2%
Lave-vaisselle	25 358	164,34 €	79 335	169,34 €	+1,29%	+ 3%
Ordinateur portable	6 636	233,00 €	46 625	229,23 €	-4,51%	- 2%
Four encastrable (hors micro-onde)	9 056	172,20 €	28 027	176,02 €	+11,92%	+ 2%
Sèche-linge	7 642	146,24 €	24 549	155,03 €	+12,50%	+ 6%
Téléviseur	5 520	194,44 €	19 983	184,83 €	+14,04%	-5%
Aspirateur : balai, robot, traîneau	6 990	120,39 €	19 292	118,87 €	+31,58%	-1%
Réfrigérateur / Congélateur	7 570	199,67 €	18 733	181,32 €	+60,16%	-9%
Machine à café tout automatique	5 751	142,01 €	15 978	145,79 €	+19,51%	+ 3%
Centrale vapeur	3 308	101,97 €	7 659	105,51 €	+7,07%	+ 3%
Plaque de cuisson	1 769	236,00 €	5 440	248,66 €	-15,83%	+ 5%
Tablette	1 041	110,90 €	4 852	113,72 €	+4,63%	+ 3%
Cuisinière	2 437	188,17 €	4 705	177,31 €	+12,73%	-6%
Machine à café proportionné (dosette)	1 406	74,32 €	3 087	72,62 €	+5,56%	-2%
Hotte	663	214,49 €	2 227	204,62 €	-1,04%	-5%
Console de jeux	340	83,82 €	1 762	86,01 €	+16,46%	+ 3%
Machine à café avec filtre	273	80,04 €	1 000	78,86 €	+29,69%	-1%

Equipement/ Pannes	6 derniers mois de 2023		6 premiers mois de 2024	
	Nombre de réparation	Facture moyenne TTC	Nombre de réparations	Facture moyenne TTC
Téléphone portable (sans casse écran)	49 761	89,51 €	102 588	89,26 €
Téléphone portable (uniquement casse écran)	-	-	68 064	133,82 €

Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem et Ecologic)

¹⁴ Taux de variation entre janvier et novembre 2023 (Bilan du fonds réparation de 2023)

Ce tableau met en évidence une stabilisation relative des prix moyens des réparations selon les catégories d'équipements entre 2023 et 2024. Cette stabilité peut s'expliquer par une meilleure représentativité des données, rendue possible par l'augmentation significative des demandes de réparation. Elle témoigne également de la fiabilité des données, élément clé pour mesurer l'impact et l'efficacité du fonds réparation. De plus, la maîtrise de l'inflation a contribué de limiter les hausses importantes des coûts, assurant ainsi une cohérence tarifaire avantageuse pour les consommateurs. Toutefois, cette stabilisation intervient après une année marquée par une forte augmentation des prix de la réparation (10%¹⁵ en moyenne en 2023), avant de ralentir à 1% en 2024, tous équipements confondus.

Pour les catégories d'équipements comme le lave-linge, le lave-vaisselle et les fours encastrables, les augmentations des prix moyens restent modérées, respectivement +2 %, +3 % et +2 %. Des hausses plus notables concernent certaines catégories, telles que les sèche-linge (+6 %) et les plaques de cuisson (+5 %). Concernant les téléphones portables, deux observations principales ressortent :

- Pour les pannes sans prise en compte de la casse écran, la facture moyenne TTC est restée stable, passant de 89,51 € en 2023 à 89,26 € en 2024, malgré un doublement des volumes de réparations.
- Cependant, pour la panne spécifique liée à la casse d'écran, introduite en 2024, le coût moyen s'élève à 133,82 €, ce qui suggère que la réparation est plus coûteuse. Cette différence pourrait être liée au prix des pièces requises pour ce type de réparation.

Afin de mettre en place une surveillance constante des tarifs de réparation et de mieux comprendre les causes d'éventuelles augmentations dans le cadre du bonus réparation, une méthodologie a été mise en place avec les éco-organismes pour suivre mensuellement l'évolution des prix moyens TTC des réparations. Deux seuils de variation ont été définis pour identifier les réparateurs ayant augmenté leurs tarifs :

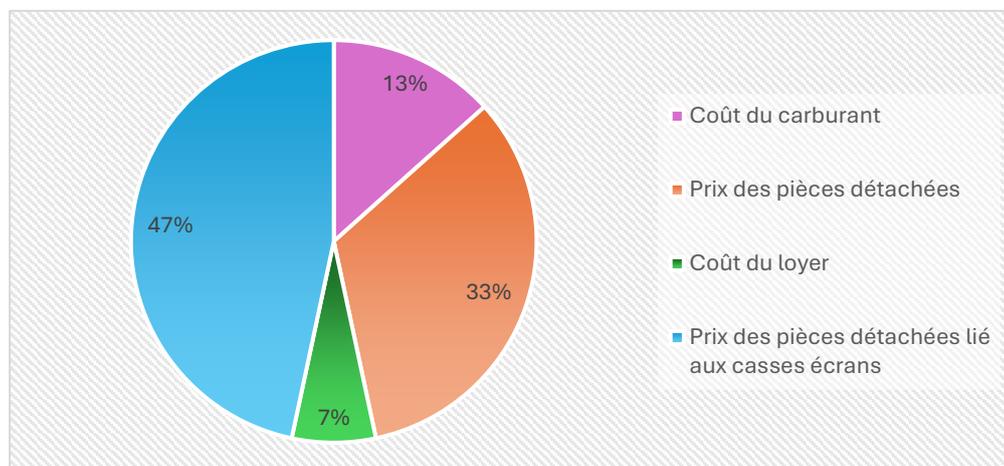
1. Une augmentation du prix de la réparation de + 50 % pour les petits réparateurs, en raison du faible volume de réparations qu'ils réalisent, les rendant plus sensibles aux fluctuations tarifaires.
2. Une augmentation du prix de la réparation de + 10 % pour les grands réparateurs, qui effectuent un nombre plus élevé de réparations et présentant donc des variations de prix plus stables.

À la suite de cette analyse, un questionnaire a été envoyé aux 24 réparateurs ayant augmenté leurs tarifs au-delà des seuils fixés. Ces seuils ont volontairement été définis à un niveau élevé afin d'adresser le courrier uniquement aux professionnels présentant une inflation problématique. Parmi eux, 10 ont répondu, fournissant ainsi les premiers éléments d'explication sur l'origine des hausses tarifaires, qu'il

¹⁵ Les résultats de l'année 2023 n'étaient pas très représentatifs

s'agisse des coûts opérationnels accrus, des contraintes liées aux pièces détachées ou d'autres facteurs économiques ou organisationnels.

Graphique 7 : Les réponses reçues par les réparateurs liées à l'évolution des tarifs

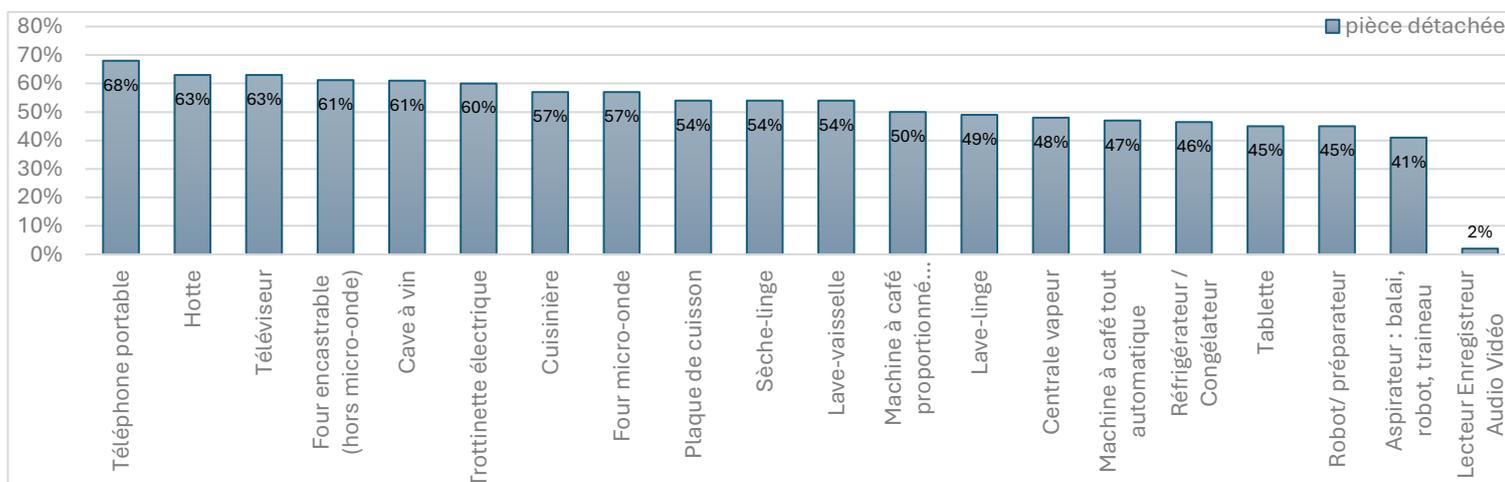


Source : Enquête CLCV

Selon les réponses des réparateurs, plusieurs variables influencent le prix de la réparation. Le remplacement d'une pièce joue un rôle majeur. Il contribue de manière significative à l'augmentation de la facture. Nous poursuivrons ce travail afin de garantir que les hausses tarifaires soient **maîtrisées et justifiées** de manière objective.

Sur l'ensemble des remboursements validés par **ecosystem**, soit 537 695 réparations, 55,5% avec remplacement de pièces ont été enregistrés (dont 97% de demandes de réparation avec des pièces détachées neuves et 4,1% avec des pièces détachées d'occasion)¹⁶. Le marché des pièces détachées d'occasion est encore en phase de développement, et les contraintes liées à leur approvisionnement sont nombreuses.

Graphique 8 : Réparations validées avec pièces détachées



Source : CLCV (à partir des données d'ecosystem)

¹⁶ Certaines réparations nécessitent à la fois des pièces détachées neuves et d'occasion

Le troisième bilan du fonds réparation met en évidence des avancées notables dans la réparation des équipements électriques et électroniques ainsi que dans la labellisation des réparateurs. L'augmentation de 294 % des réparations en un an, portée par des appareils comme les téléphones portables et les ordinateurs portables, ainsi qu'une hausse de 40 % du nombre de réparateurs labellisés QualiRépar, attestent de l'efficacité croissante du bonus réparation.

Malgré ces progrès, des défis persistent, notamment les disparités géographiques dans l'accès à la réparation. Ces lacunes rappellent la nécessité d'intensifier les efforts de communication et de diversification des compétences des réparateurs afin de répondre à une demande croissante.

Pour assurer la pérennité du programme, il est indispensable de renforcer les mesures incitatives et de continuer à évaluer les pratiques pour optimiser l'efficacité du fonds. Une révision de certains montants du bonus, combinée à des campagnes de communication ciblées de sensibilisation, pourraient lever les freins économiques et comportementaux liés à la réparation.

Par ailleurs, il est essentiel de garantir que les prix moyens des réparations ne connaissent pas d'augmentations significatives. Enfin, il convient de s'assurer que la contribution des producteurs des équipements électriques et électroniques au fonds réparation n'entraîne pas une hausse excessive des prix des produits neufs, afin de maintenir un équilibre durable entre les enjeux économiques et environnementaux. Un aspect qui fera l'objet d'une analyse approfondie dans notre prochain bilan.

INDEX DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

GRAPHIQUE

<i>Graphique 1 : Evolution du nombre d'entreprises labellisées</i>	6
<i>Graphique 2 : Répartition des entreprises labellisées par taille</i>	9
<i>Graphique 3 : Répartition des fiches métiers demandées</i>	10
<i>Graphique 4 : Progression du nombre de réparations depuis le lancement du bonus réparation</i>	11
<i>Graphique 5 : Le classement des équipements les plus réparés</i>	12
<i>Graphique 6 : Les marques de GEM les plus fréquemment réparées en 2024</i>	15
<i>Graphique 7 : Les réponses reçues par les réparateurs liées à l'évolution des tarifs</i>	21
<i>Graphique 8 : Réparations validées avec pièces détachées (ecosystem)</i>	21

TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Répartition des points de réparation par habitant</i>	7
<i>Tableau 2 : Les principales pannes les plus réparées par catégories de produits (ecosystem)</i>	14
<i>Tableau 3 : Impact du bonus réparation pour les consommateurs</i>	17
<i>Tableau 4 : Evolution du prix moyen des réparations</i>	21

ANNEXE 1 : LE LABEL QUALIREPAR

Afin de certifier de la qualité des professionnels de la réparation, les éco-organismes ont conjointement mis en place le label « QualiRépar ». C'est un label qualité pour les réparateurs d'équipements électriques et électroniques, qui conditionne le versement des participations financières du fonds réparation (« bonus réparation »). Seuls les réparateurs labellisés peuvent faire bénéficier le bonus de réparation. Le choix du label est un gage de confiance pour le consommateur.

Le label a été construit autour de quatre principes :

- Non discriminatoire. Un label avec des règles transparentes.
- Exigeant : Un label qui garantit la qualité des réparateurs afin de renforcer la confiance des consommateurs.
- Indépendant : Le label est délivré par des organismes indépendants.
- Rassurant : Le label est délivré après audit en fonction de critères bien précis.

Ce label atteste que le réparateur a été contrôlé par un organisme indépendant d'audit en fonction de divers critères définis par le label. Le référentiel du label QualiRépar, qui définit les critères d'obtention, a été conçu avec l'organisme certificateur Bureau Veritas.

- La labellisation est aujourd'hui délivrée sur la base d'un audit réalisé sur site ou documentaire.
- Le label est attribué pour une durée de 3 ans renouvelable, avec un audit de suivi à 18 mois afin de s'assurer que le réparateur labellisé répond toujours aux critères.
- Le label permet de garantir une qualité de service et un professionnalisme qui contribuent à l'image positive des métiers du secteur.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des réparateurs labellisés sur ces deux sites internet :

<https://annuaire-qualirepar.ECOSYSTEM.eco/>

<https://www.e-reparation.eco/annuaire-reparateurs-qualirepar/>



ANNEXE 2 : LES CRITERES D'INELIGIBILITE DU FONDS REPARATION

Ces critères permettent de répondre à l'objectif du fonds : augmenter la durée d'usage des produits. Ils ont été définis de manière à être facilement compréhensibles par les consommateurs et appropriables par les réparateurs. Enfin, ils s'inscrivent dans une logique de continuité et de cohérence avec les pratiques existantes, notamment les modalités de prise en charge dans le cadre de la période sous garantie.


Les appareils et interventions éligibles

 Hors garantie légale ou commerciale (y compris les extensions de garantie)	 Non couverts par une assurance	 Détenus par les ménages (vs les professionnels)
 Disposant d'une plaque signalétique ou d'un numéro d'identification / IMEI	 Respectant la réglementation (conforme aux normes, pas de contrefaçon ni de recel etc.)	
 Casses empêchant le fonctionnement de l'appareil (écran, poignée de porte de machine à laver, ...)	 Remplacement des batteries inamovibles	


Les interventions non éligibles

 Dommages relevant des garanties légales des vices cachés	 Dommages d'ordre esthétique ou n'empêchant pas le fonctionnement de l'appareil
 Problème causé par un facteur externe à l'appareil ⁽¹⁾	 Remplacement des consommables, accessoires et batteries amovibles
 Opération de maintenance dont logicielle ⁽²⁾	

1. On entend par « facteur externe » tout défaut de montage ou d'installation (dont électrique, hydraulique ou logicielle)
2. Les opérations rendues nécessaires par des dysfonctionnements ou des défauts logiciels ne sont pas éligibles au Fonds Réparation.

ANNEXE 3 : CLASSIFICATION DES FICHES METIERS

	FICHES METIERS
Fiche 1	GEM avec appareils à circuits de fluides frigorigènes
Fiche 2	GEM hors appareils à circuits de fluides frigorigènes
Fiche 3	PEM
Fiche 4	TV
Fiche 5	EPG (électronique grand public) hors TV et optique non intégrée et JELS- hors mobilité
Fiche 6	Appareil photo avec optique séparée
Fiche 7	EI et T (équipements informatiques et de télécommunications)
Fiche 8	Gros outillage électrique
Fiche 9	Petit outillage électrique
Fiche 10	JELS (jouets et équipements de loisir et de sport) mobilité
Fiche 11	Cycle

ANNEXE 4 : ESTIMATION DE LA PART DES REPARATIONS BENEFICIANT DU BONUS PARMIS LES REPARATIONS HG

Afin d'estimer la part des réparations bénéficiant du bonus réparation parmi le nombre de réparations hors garantie, nous avons utilisé les données des enquêtes menées par l'ADEME dans le cadre de l'étude « Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques », publiée en 2021. Cette étude préliminaire à la mise en place du fonds réparation, visait à évaluer le montant nécessaire de l'enveloppe du fonds réparation ainsi que son impact sur le volume des réparations hors garantie réalisées par des professionnels.

Part des réparations bénéficiant du bonus parmi les réparations HG professionnelles

Produit	Nbr de réparations HG en 2019 (ADEME)	Taux de réparation HG en 2019 (ADEME)	Nbr de réparations HG bénéficiant du bonus en 2024	Taux de réparation HG bénéficiant du bonus en 2024	Part des réparations bénéficiant du bonus parmi les réparations HG professionnelles
Téléphone portable	2 017 256	26,0%	313 868	42%	16%
Lave-linge	600 000	21,1%	82 815	12%	14%
Lave-vaisselle	450 000	25,6%	79 335	12%	18%
Aspirateur	415 348	-	19 292	3%	5%
Téléviseur	340 000	10,6%	19 983	3%	6%
Réfrigérateur /Congélateur	232 076	17,4%	18 733	3%	8%
Four encastrable	95 000	10,5%	28 027	4%	30%
Sèche-linge	61 175	9,1%	25 549	4%	42%
Cuisinière	50 000	11,7%	4 705	1%	9%
Machine à café tout automatique	10 489	6,6%	15 978	2%	152%

Source : CLCV (à partir des données de l'ADEME et des éco-organismes)

Les données de référence utilisées dans notre analyse se basent sur le nombre de réparations hors garantie professionnelles estimé par l'ADEME pour l'année 2019. Il convient de noter que, dans le cadre de cette étude, certaines données ont dû être estimées en raison de l'absence de chiffres consolidés au niveau de la filière. De plus, des écarts significatifs ont parfois été constatés entre les valeurs disponibles pour un même produit. Nous avons choisi d'utiliser les valeurs retenues par l'ADEME, correspondant à l'hypothèse haute. Cette approche pourrait conduire à une surestimation de l'impact réel du bonus. Les données révèlent une variabilité significative des taux de réparations bénéficiant du bonus, traduisant une forte hétérogénéité selon les catégories de produits. Ces chiffres appellent à une meilleure sensibilisation des consommateurs et des réparateurs au bonus réparation.

Objectifs fixés aux éco-organismes dans le cadre du fonds réparation

	Nombre de points de réparations labellisés dans le cadre du fonds réparation		Ressources financières allouées au fonds réparation	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2023	-	-	63 240 000 €	4 536 450 €
2024	7 800	7 357 (hors VAE)	154 560 000 €	29 152 950 €
2025	10 300		263 200 000 €	-
2026	12 300		383 040 000 €	-
2027	14 000		512 040 000 €	-

Source : CLCV (à partir des données des éco-organismes

L'arrêté du 10 novembre 2023¹⁷, prévoit que les éco-organismes doivent respecter des objectifs précis, comme définis dans le tableau ci-dessus, aussi bien en termes de nombre de points de réparation labellisés qu'en termes de ressources financières allouées au fonds. Ces objectifs incluent :

- 14 000 points de réparation labellisés au plus tard le 31 décembre 2027.
- 512 millions d'euros alloués au fonds de 2022 à 2027, dont 15 millions d'euros spécifiquement dédiés au fonds de formation.

¹⁷<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048390084#:~:text=au%20financement%20...,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2010%20novembre%202023%20portant%20diverses%20dispositions%20relatives%20aux,de%20responsabilit%C3%A9%20%C3%A9largie%20du%20producteur>